Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501794-20251208-2025_107-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DÉLIBÉRATION N° 2025 - 107

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO

CANTON : DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 20** **VOTANTS : 23**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 28 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur COMPAIN Olivier.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Marie-Christine HELGEN, Monsieur Daniel GARCON, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Hubert GOGER, Madame Virginie BOUDAN, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Monsieur Éric MARTIN, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Anthony COS, Monsieur Florian DUBOIS, Monsieur Paul CARON, Madame Agnès TOUTANT, Madame Amandine GAUTIER, Monsieur Tanguy BRIAND, Monsieur Richard JOUQUAN, Monsieur LEBRETON Michel, Madame Nathalie BOSSÉ, Madame Laurence HOUGRON-RIVET, Madame Sophie SOULOUMIAC.

ABSENTS : Madame Aurélie CLERGUE, Madame Valérie LAVOUÉ, Madame Demba LOISEL, Monsieur Raymond MOUSSON.

ABSENTS EXCUSÉS - PROCURATIONS : Monsieur Mikaël BRIAND représenté par Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Gisèle THIEULANT représentée par Madame Marie-Christine HELGEN, Madame Martine PRIOUL représentée par Madame Agnès TOUTANT.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Jean-Yves BLOUIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

2025 – 107 – Urbanisme – Cession d'un chemin communal au « Petit Bois Hamon »

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves MACE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Messieurs BANLIAT Romain et MARTIN Daniel, domiciliés au lieudit le Petit Bois Hamon 35540 MINIAC-MORVAN. Ils sollicitent l'acquisition du chemin communal situé entre leurs deux propriétés (parcelles ZA86 et 182 et ZA 41 et 140).

La surface concernée est d'environ 410 m².

Étant donné que cette emprise appartient au domaine public, il a été demandé un avis aux domaines.

Ceux-ci ont estimés ce bien à 205 € hors taxe et hors droit assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce dossier présenté en commission urbanisme **le mardi 4 novembre 2025**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Se positionne quant au devenir de cette emprise foncière,**
- **Donne un accord de principe pour cette cession,**
- **Décide de céder cette emprise à Messieurs BANLIAT et MARTIN au prix de 205 €,**

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501794-20251208-2025_107-DE

- **Dit que les frais notariés liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur,**
- **Dit que les frais de bornage liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur,**
- **Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.**

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire, **Le secrétaire de séance,**

MAIRIE de MINIAC-MORVAN (I.-E.-V.)

M. COMPAIN Olivier. **Monsieur Jean-Yves BLOUIN.**